



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 12 1984

A/39/769  
10 décembre 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-neuvième session  
Points 71 et 109 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION  
DES TERRITOIRES OCCUPES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution D recommandé  
par la Commission politique spéciale (A/39/712, par. 26)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Achraf MOJTAHED (République islamique d'Iran)

1. A sa 43ème séance, le 5 décembre 1984, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/39/69) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution D recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 26 de son rapport (A/39/712). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport y relatif.
2. Les déclarations et les observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/39/SR.43).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. A l'issue d'un vote enregistré, la Cinquième Commission a décidé, par 88 voix contre 2, avec 19 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution D recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 26 de son rapport (A/39/712), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 237 300 dollars au chapitre 23 du budget-programme de l'exercice biennal 1984-1985.

4. Il faudrait également ouvrir un crédit supplémentaire de 31 800 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel) qui serait compensé par une augmentation du même montant des prévisions de recettes au chapitre premier des recettes (recettes provenant des contributions du personnel).

5. Les dépenses relatives aux services de conférence sont estimées, sur la base du coût intégral, à 391 700 dollars. Les crédits qu'il y aurait lieu d'ouvrir effectivement à ce titre seraient examinés dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera soumis ultérieurement au cours de la présente session.

6. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

-----